

POMPIGNAC

RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME



4.1 - RÉGLEMENT : PIÈCE GRAPHIQUE

Mise en révision	Arrêt du projet	Approbation
04 juin 2008	27 juin 2012	22 juillet 2013

Vu pour être annexé le

DOSSIER D'APPROBATION

Echelle 1 / 5000
Date: 03/12/2013

LEGENDE

ZONES URBAINES

- Ua** Zone urbaine correspondant au centre bourg ancien et à l'occupation bâtie la plus dense dans la partie centrale du bourg.
- Ub** Zone urbaine correspondant aux quartiers situés en continuité du centre du village, et présentant une occupation bâtie de moyenne densité.
- Uc** Zone urbaine correspondant à un habitat discontinu de moindre densité, généralement située au-delà de la ceinture verte du village.
- Uc1** Zone urbaine correspondant aux terrains urbanisés en lotissements de densité moyenne.
- Uc1*** Sous-secteur correspondant au hameau dense existant en secteur UC1 (Touty).
- Uc2** Secteur correspondant aux terrains urbanisés en lotissements, de densité moyenne, le long des voies existantes.
- Uc3** Secteur correspondant aux terrains urbanisés en lotissements, de faible densité.
- Uc4** Secteur correspondant aux terrains urbanisés en diffus, de faible densité, le long des voies existantes.
- Ud** Zone urbaine correspondant à l'habitat de faible densité et généralement situé en marge du périmètre d'assainissement collectif prévu par la commune.
- Ud1** Secteur correspondant aux terrains construits, de faible densité.
- Ud1*** Sous-secteur correspondant au hameau dense existant en secteur Ud1 (La Barère).
- Ud2** Secteur correspondant aux terrains construits, de très faible densité.
- Udr** Secteur correspondant aux terrains concernés par les risques sous-sols, liés à la proximité d'anciennes carrières souterraines. Il s'agit d'un secteur inconstructible strictement.
- Ue** Secteur urbain correspondant aux lieux urbains, à proximité immédiate du bourg, destinés à accueillir des équipements d'intérêt et de services publics, résidences pour personnes âgées et maisons de retraite.
- Uy** Zone urbaine correspondant aux espaces à vocation mixte d'activités économiques.

ZONES A URBANISER

- AU** Zone à urbaniser ouverte à l'urbanisation d'un nouveau secteur à vocation principale de logements, de communes, d'équipements et de services dans l'espace du centre-bourg, destinée à rejoindre la zone UA après urbanisation.
- AUm** Zone à urbaniser correspondant aux espaces à vocation mixte d'habitat, d'artisanat et de commerce.

ZONE AGRICOLE

- A** Zone correspondant aux secteurs à protéger en raison de leur valeur agricole.
- A1** Secteur non constructible correspondant à des espaces agricoles sensibles en termes environnemental et paysager.
- A2** Secteur reconnaissant des entités bâties de qualité architecturale et patrimonial remarquable.
- A3** Secteur naturel à préserver, comportant un habitat de faible densité.
- A3c** Sous-secteur de taille et de capacité d'accueil limitées dans lequel les constructions d'habitation peuvent être autorisées.

ZONE NATURELLE


- N** Zone naturelle et forestière, équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique, soit de son caractère d'espace naturel.
- N1** Secteur correspondant aux lieux soumis à un risque lié à la présence de carrières souterraines.
- N2** Secteur reconnaissant des entités bâties de qualité architecturale et patrimonial remarquable.
- N3** Secteur naturel à préserver, comportant un habitat de faible densité.
- N3c** Sous-secteur de taille et de capacité limitées dans lequel les constructions d'habitation peuvent être autorisées.
- NL** Secteur naturel à vocation de loisirs.
- NLc** Sous-secteur à vocation de loisirs de taille et de capacité limitées dans lequel les constructions peuvent être autorisées.

N°	Bénéficiaire	Désignation
1	Département	Élargissement de l'avenue du Périgord à 12 m d'emprise au-delà de la zone Ua.
2	Commune	Élargissement du chemin de Pérèche à 10 m d'emprise jusqu'à la station de pompage de Riquemont (eau potable).
3	Commune	Création de zones d'épandage des eaux usées et tables de la station d'épuration.
4	Département et Commune	Aménagement de sécurité de circulation de l'avenue de la Laurence par RD241 et RD 115.
5	Commune	Création d'un cheminement doux (coteaux verts) reliant l'ER 19 (cheminement doux route de la Poste) au chemin de Calonge (Berguier 6 m).
6	Département et Commune	Aménagement de sécurité à l'entrée est du bourg par RD241.
7	Département et Commune	Aménagement de sécurité au carrefour d'accès au hameau de La Laurence par RD241.
8	Département et Commune	Aménagement de sécurité au carrefour RD115 et route de Touty.
9	Commune	Création d'un cheminement doux vers le parc communal (coteaux verts) de largeur 6m.
10	Commune	Création d'un cheminement doux (coteaux verts) reliant le chemin de Labarde à la place des sports et au parc communal au Nord (Berguier 6 m).
11	Commune	Extension du parc communal.
12	Commune	Création d'un cheminement doux (coteaux verts) reliant le chemin de Labarde à la place des sports et au parc communal au Nord (Berguier 6 m).
13	Commune	Création d'un cheminement doux (coteaux verts) entre le chemin de la Capotaire et le chemin des Cordes (Berguier 6 m).
14	Commune	Élargissement à 10 m d'emprise de la route de Touty pour aménager des circulations douces en bas-côtés.
15	Commune	Élargissement à 10 m d'emprise de la route de Touty pour aménager des circulations douces en bas-côtés.
16	Commune	Élargissement à 10 m d'emprise de la route de Touty pour aménager des circulations douces en bas-côtés.
17	Commune	Création d'une nouvelle voie pour accéder au centre-bourg par le déplacement du fil principal de circulation (Berguier 15 m).
18	Commune	Création d'un passage technique (aménagement d'égout HTA à enterrer) et d'un cheminement doux reliant la nouvelle voie (ER 17) au chemin de Saint-Paul.
19	Commune	Création d'un cheminement doux (coteaux verts) reliant le terrain communal de Cascaud au carrefour de Pont Castaing et l'ER 5 (Berguier 6 m).
20	Commune	Création d'un cheminement doux (coteaux verts) entre la route de la Poste et le chemin de Cordes (Berguier 6 m).
21	Commune	Recalibrage et débouché du chemin d'exploitation sur le passage de Touty et création d'un espace de stationnement.
22	Commune	Création d'un cheminement doux (coteaux verts) entre la route de la Poste et le chemin de Cordes (Berguier 6 m).
23	Commune	Création de bassins de régulation des eaux pluviales de la route de la Poste au lieu-dit "Au Parc".
24	Commune	Création d'un espace naturel et de pâturage, permettant l'expansion d'activités ponctuelles au fonctionnement du centre-bourg (stationnement temporaire notamment).
25	Commune	Extension du parc communal par adjonction d'un bois (coteaux verts).
26	Commune	Création d'équipements diversifiés collectifs.
27	Commune	Création d'un cheminement doux (coteaux verts) entre le chemin des Carrières et la route de Laurence - D 241, vers le chemin de Gravel (Berguier 6 m).
28	Commune	Création d'un cheminement doux (coteaux verts) et d'un chemin de randonnée, entre la route de Touty et l'avenue du Périgord, vers Trézet et Montcalet (Berguier 6 m).
29	Commune	Création d'un cheminement doux (coteaux verts) permettant de relier le chemin de Marsal, par le chemin d'exploitation communal à la route de la Poste (Berguier 6 m).
30	Commune	Création d'un cheminement doux (coteaux verts) entre le chemin de Calonge et le chemin de la Poste et bassin de régulation des eaux pluviales de l'assainissement situé en amont.
31	Commune	Création d'un cheminement doux (coteaux verts) et d'un chemin de randonnée, de la route de Touty à l'ER 28 (Berguier 6 m).
32	Commune	Création d'un cheminement doux (coteaux verts) et d'un chemin de randonnée, de la route de Laurence (RD 241) au chemin de Rodes, au chemin de Carpenet, à Sablonnet et à Fargues Saint-Hilaire (Berguier 6 m).
33	Commune	Création d'un cheminement doux (coteaux verts) et d'un chemin de randonnée, de la route de Laurence (RD 241) au chemin de Rodes, au chemin de Carpenet, à Sablonnet et à Fargues Saint-Hilaire (Berguier 6 m).
34	Commune	Aménagement spécifique pour l'accès des poids lourds aux anciennes carrières à ciel ouvert en cours de comblement (Berguier 35 m).
35	Commune	Complément de terrain pour la création d'un équipement public (nouveau bâtiment "Acte 2" de centre-bourg).
36	Commune	Création d'un cheminement doux (coteaux verts) et d'un chemin de randonnée, entre le chemin de Saint-Paul et le chemin de Trézet, vers Trézet (Berguier 6 m).
37	Commune	Élargissement de l'emprise publique dans le cadre d'alignements de voirie (chemin de Marsal).
38	Commune	Élargissement de l'emprise publique dans le cadre d'alignements de voirie (chemin de Cordes).
39	Commune	Service de passage des eaux pluviales entre le chemin des Carrières et le nouveau passage des eaux pluviales situé en aval (Berguier 5 m).

LEGENDE

- Emplacements réservés (art. L.123-1-5-8ème alinéa du code de l'urbanisme)
- Espaces Boisés Classés (art. L.130-1 du code de l'urbanisme)
- Périmètre d'effondrement ou d'affaissement prévisible (Carrières souterraines - CG 33 - Avril 2012)
- Bâti mis à jour par URBA M, 2012
- Certificat d'urbanisme en cours de validité

Echelle 1 / 5 000



N°	Bénéficiaire	Désignation
1	Département	Élargissement de l'avenue du Périgord à 12 m d'emprise au-delà de la zone Ua.
2	Commune	Élargissement du chemin de Pérèche à 10 m d'emprise jusqu'à la station de pompage de Riquemont (eau potable).
3	Commune	Création de zones d'épandage des eaux usées et tables de la station d'épuration.
4	Département et Commune	Aménagement de sécurité de circulation de l'avenue de la Laurence par RD241 et RD 115.
5	Commune	Création d'un cheminement doux (coteaux verts) reliant l'ER 19 (cheminement doux route de la Poste) au chemin de Calonge (Berguier 6 m).
6	Département et Commune	Aménagement de sécurité à l'entrée est du bourg par RD241.
7	Département et Commune	Aménagement de sécurité au carrefour d'accès au hameau de La Laurence par RD241.
8	Département et Commune	Aménagement de sécurité au carrefour RD115 et route de Touty.
9	Commune	Création d'un cheminement doux vers le parc communal (coteaux verts) de largeur 6m.
10	Commune	Création d'un cheminement doux (coteaux verts) reliant le chemin de Labarde à la place des sports et au parc communal au Nord (Berguier 6 m).
11	Commune	Extension du parc communal.
12	Commune	Création d'un cheminement doux (coteaux verts) reliant le chemin de Labarde à la place des sports et au parc communal au Nord (Berguier 6 m).
13	Commune	Création d'un cheminement doux (coteaux verts) entre le chemin de la Capotaire et le chemin des Cordes (Berguier 6 m).
14	Commune	Élargissement à 10 m d'emprise de la route de Touty pour aménager des circulations douces en bas-côtés.
15	Commune	Élargissement à 10 m d'emprise de la route de Touty pour aménager des circulations douces en bas-côtés.
16	Commune	Élargissement à 10 m d'emprise de la route de Touty pour aménager des circulations douces en bas-côtés.
17	Commune	Création d'une nouvelle voie pour accéder au centre-bourg par le déplacement du fil principal de circulation (Berguier 15 m).
18	Commune	Création d'un passage technique (aménagement d'égout HTA à enterrer) et d'un cheminement doux reliant la nouvelle voie (ER 17) au chemin de Saint-Paul.
19	Commune	Création d'un cheminement doux (coteaux verts) reliant le terrain communal de Cascaud au carrefour de Pont Castaing et l'ER 5 (Berguier 6 m).
20	Commune	Création d'un cheminement doux (coteaux verts) entre la route de la Poste et le chemin de Cordes (Berguier 6 m).
21	Commune	Recalibrage et débouché du chemin d'exploitation sur le passage de Touty et création d'un espace de stationnement.
22	Commune	Création d'un cheminement doux (coteaux verts) entre la route de la Poste et le chemin de Cordes (Berguier 6 m).
23	Commune	Création de bassins de régulation des eaux pluviales de la route de la Poste au lieu-dit "Au Parc".
24	Commune	Création d'un espace naturel et de pâturage, permettant l'expansion d'activités ponctuelles au fonctionnement du centre-bourg (stationnement temporaire notamment).
25	Commune	Extension du parc communal par adjonction d'un bois (coteaux verts).
26	Commune	Création d'équipements diversifiés collectifs.
27	Commune	Création d'un cheminement doux (coteaux verts) entre le chemin des Carrières et la route de Laurence - D 241, vers le chemin de Gravel (Berguier 6 m).
28	Commune	Création d'un cheminement doux (coteaux verts) et d'un chemin de randonnée, entre la route de Touty et l'avenue du Périgord, vers Trézet et Montcalet (Berguier 6 m).
29	Commune	Création d'un cheminement doux (coteaux verts) permettant de relier le chemin de Marsal, par le chemin d'exploitation communal à la route de la Poste (Berguier 6 m).
30	Commune	Création d'un cheminement doux (coteaux verts) entre le chemin de Calonge et le chemin de la Poste et bassin de régulation des eaux pluviales de l'assainissement situé en amont.
31	Commune	Création d'un cheminement doux (coteaux verts) et d'un chemin de randonnée, de la route de Touty à l'ER 28 (Berguier 6 m).
32	Commune	Création d'un cheminement doux (coteaux verts) et d'un chemin de randonnée, de la route de Laurence (RD 241) au chemin de Rodes, au chemin de Carpenet, à Sablonnet et à Fargues Saint-Hilaire (Berguier 6 m).
33	Commune	Création d'un cheminement doux (coteaux verts) et d'un chemin de randonnée, de la route de Laurence (RD 241) au chemin de Rodes, au chemin de Carpenet, à Sablonnet et à Fargues Saint-Hilaire (Berguier 6 m).
34	Commune	Aménagement spécifique pour l'accès des poids lourds aux anciennes carrières à ciel ouvert en cours de comblement (Berguier 35 m).
35	Commune	Complément de terrain pour la création d'un équipement public (nouveau bâtiment "Acte 2" de centre-bourg).
36	Commune	Création d'un cheminement doux (coteaux verts) et d'un chemin de randonnée, entre le chemin de Saint-Paul et le chemin de Trézet, vers Trézet (Berguier 6 m).
37	Commune	Élargissement de l'emprise publique dans le cadre d'alignements de voirie (chemin de Marsal).
38	Commune	Élargissement de l'emprise publique dans le cadre d'alignements de voirie (chemin de Cordes).
39	Commune	Service de passage des eaux pluviales entre le chemin des Carrières et le nouveau passage des eaux pluviales situé en aval (Berguier 5 m).